



PAR COURRIEL

Le 10 décembre 2020

N/Réf. : 20168

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 23 novembre 2020 et visant à obtenir le délai moyen de traitement des demandes de sélection permanente du Programme de l'Expérience québécoise (PEQ), reçues par le Ministère depuis le 22 juillet 2020, ventilées par les deux catégories du programme.

À cet égard, le tableau ci-dessous présente l'information en date du 30 novembre 2020 :

Catégorie d'immigration	Délai moyen de traitement (en jours ouvrables)
PEQ Étudiants	88,25
PEQ Travailleurs	91,25
Non défini	17,43
Délai moyen global	81,38

Veuillez prendre note que le calcul du délai moyen est fait en jours ouvrables et porte sur l'ensemble des demandes finalisées. Pour ce qui est de la catégorie « non défini », cette dernière correspond aux fermetures administratives qui n'ont pas été classifiées dans l'un ou l'autre des volets.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, _____, nos salutations distinguées.

originale signée par:

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels